



Forme juridique pour une petite entreprise personnel

Par **hipopo2012**, le **02/09/2016** à **20:19**

bonjour,
ma soeur a créé une SASU pour son petit commerce saisonnier. Comme son nom l'indique, il ne marche qu'une partie de l'année et elle n'a ni droit au chômage, ni droit au rsa.. Elle réfléchi a changer de statut mais pense qu'il vaut mieux cotiser en tant que salariée à la cpam plutôt que d'être en auto-entrepreneur, ou micro entreprise et de cotiser au RSI..
Elle n'y connaît pas grand chose et moi non plus, alors pouvez vous nous conseiller ?
Merci par avance

Par **morobar**, le **03/09/2016** à **09:07**

Bonjour,
En tant que présidente de la sasu, elle bénéficie des mêmes droits que les salariés ordinaires sauf pour l'éligibilité aux allocations chômage.
Cela sera vrai quelque fois la forme juridique de l'entreprise dans la mesure où elle assume le mandat social de dirigeant.
Il faut donc qu'elle soit salariée dans une entreprise dont elle ne soit pas majoritaire ni dirigeante.